

PRESENTATION DES DEMANDES D'AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE DE TRAVAILLEURS ETRANGERS HORS U.E.

Les demandes peuvent être envoyées pour les travailleurs étrangers non résidents en Italie, pour un travail dépendant, domestique ou saisonnier.

L'employeur qui souhaite embaucher à temps déterminé ou indéterminé un **travailleur étranger résident à l'étranger** doit remplir la demande **d'autorisation** prévue à cet effet, adressée au Guichet Unique compétent pour l'Immigration.

Les demandes peuvent concerner les embauches relatives au **travail dépendant, domestique ou saisonnier**.

Pour remplir les demandes, il faut utiliser les **formulaires présent dans le kit** disponible gratuitement auprès de tous les bureaux de poste à partir du 18 février 2006.

Les **demandes devront être envoyées par Posta Assicurata** auprès d'un des bureaux de poste habilités, à partir de 14h30 du 14 mars 2006 (voir "Gazzetta Ufficiale" n. 55 du 7 mars 2006).

Le **reçu de la lettre chargée contiendra la date et l'heure d'acceptation** déterminées de façon univoque pour tous les bureaux de poste habilités afin de garantir la détermination correcte du classement des ayants-droits.

NB. : les documents en fac-similé ne peuvent pas être utilisés pour la présentation de la demande.

Décret flux des travailleurs néo-communautaires 2006

Le décret de programmation des flux d'entrée des travailleurs néo-communautaires pour 2006 a été publié sur la Gazzetta Ufficiale n. 51 de 2.3.2006. Les demandes - qui ne devront pas être rédigées sur les formulaires à lecture optique réservés à l'embauche des citoyens extra-communautaires - pourront être expédiées depuis n'importe quel bureau de poste, à partir du 3 mars 2006.

QUE FAIRE AUPRES DU BUREAU DE POSTE

Pour présenter les demandes d'autorisation, il faut :

- **Retirer le kit** auprès de l'un des 14.000 bureaux de poste présents sur le territoire national. Le kit est disponible à partir de **samedi 18 février 2006**.
- **Remplir le formulaire** en suivant les instructions indiquées dans le feuillet « INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES MODÈLES A, B et C » qui se trouve dans le kit. Il faudra utiliser exclusivement l'enveloppe et le formulaire d'acceptation (mod. 22A) qui se trouvent à l'intérieur du kit retiré auprès du bureau de poste pour remplir les demandes. Chaque enveloppe devra contenir une seule demande.
- **Remettre** aux bureaux de poste habilités l'enveloppe scellée, contenant le formulaire rempli, accompagné de la documentation de base demandée, à partir de 14h30 du 14 mars 2006, informations communiquées par le Ministère de l'Intérieur dans la "Gazzetta Ufficiale" n. 55 du 7 mars 2006.
Les jours suivants, les demandes pourront être présentées en respectant les horaires normaux d'ouverture du bureau de poste.
Les demandes présentées avant la date et l'heure établies seront considérées irrecevables et ne seront pas prises en considération.
- **Payer** le montant de 5,70 euros pour l'envoi du formulaire par Lettre Chargée
- **Retirer le reçu de la Posta Assicurata** qui contient la date et l'heure d'acceptation.

Informations sur la présentation des demandes auprès des provinces autonomes de Trento et Bolzano

Pour la présentation des demandes d'embauche des travailleurs étrangers sur le territoire des provinces autonomes de Trento et Bolzano, les formulaires fournis dans le kit ne sont pas utilisables. Les formulaires à remplir sont disponibles sur les sites internet des deux provinces.

- **Trento** : Centre d'information pour l'immigration: www.cinformi.it
- **Bolzano** : Province autonome de Bolzano: www.provincia.bz.it

Informations

- Vous pouvez consulter le site Internet du Ministère de l'Intérieur pour en savoir plus sur la délivrance de l'autorisation pour l'embauche de travailleurs étrangers: www.interno.it